

In Marg. e  
B. ngand.

Copie. De La Gaze ce 20 Mars 1670.

Monsieur;

Le D. a aggré le projet de l'acquit quil vous a plu  
m'envoyer. et vient de le faire expedier de mesme pour  
vous le faire tenir par cest ord. on y a seulement raj  
et obmis une ligne ou deux. ou il est parle d'un acquit  
de toutes Hoses passées jusques a present & ce qui n'ay  
seulement a este tenu. Hors de propos. Mais es qu'on  
faut prejudiciable à vous mesme; Le D. Jugant fait  
nettement. qui par une telle clause vous seroit  
acquies le pardon de quelque faute commise, pour vostre  
argent. duquel seulement il est question icy de verifier  
le paiement fait es suite de la closure des Comptes  
de feu Mous. Vre fleur. Vous honorez donc cest  
acquit entre le main de Mous. Romff, oufrable —  
avec une Lettre de Le D. au Seigneur des domaines à  
Orange, portant ordre à ces Messieurs de faire compte  
les den. qu'ils ont es main à ceux qui se honorent  
avec autorité de la recette de Ardipart. Et ainsi est  
en le Compte de Caracas sera mis Hors de plainte.  
ce qui est si se faire plus promptement s'il ne se  
fuit aussi de demander qu au Lieu du S<sup>r</sup> Mignon la  
remise se fist au S<sup>r</sup> Romff, ce qui a mis tout es  
confusion. Il est parle dans la Mesme Lettre du —  
desengagement de ces parties de Verdun qui avoient  
estes saisies; afin que vous voyiez qu'oy ne sont  
rien commise qui puisse tendre a vostre fineste. Voyez  
s'il vous plait, s'il y a autre Hose ou je puisse estre  
capable de vous rendre service, ce sera me faire justice  
de croire que je m'y emploieray toujours avec joye  
et sincerité comme je me dev.

Monsieur,

Handwritten text at the top of the page, possibly a date or header.

Main body of handwritten text, appearing as a list or series of entries.

Handwritten text at the bottom of the page, possibly a signature or date.